**Maria Arena,** *au nom du groupe S&D***.** – Madame la Présidente, je me joins aux remerciements que Mme Morin-Chartier a adressés à Mme la Commissaire et au rapporteur de ce dossier.

Il est vrai que nous vivons, encore au vingt-et-unième siècle, des discriminations dans notre société, et particulièrement des discriminations à l’égard des femmes. Ces femmes qui, aujourd’hui, font l’objet de discriminations dans l’emploi, dans leurs carrières et pour ce qui est de leurs salaires.

Les raisons, je dirais même la raison, c’est tout simplement le fait que nous puissions être mères. La raison de cette discrimination, c’est notre capacité d’être mères, de porter des enfants. Je dirais même, pas seulement le fait d’avoir des enfants, mais le fait de pouvoir éventuellement un jour avoir des enfants. C’est cela qui nous expose à des discriminations, c’est cela que l’employeur considère comme étant un risque par rapport à l’emploi et par rapport à la carrière. Neuf mois de grossesse, cela justifierait aujourd’hui un taux d’emploi inférieur au taux d’emploi des hommes, 16 % de différentiel salarial, 30 % de différentiel de pension. Vous vous rendez compte que ce sont neuf mois dans la vie qui vous mettent dans cette situation!

Et bien nous avons aujourd’hui proposé une solution, qui serait de mettre sur un pied d’égalité les hommes et les femmes. Il est vrai que nous n’allons pas y arriver uniquement avec une directive: dix jours de congé de paternité, ce n’est pas l’équivalent du congé de maternité, mais cela représente une avancée. Le congé parental non transférable – dans le trilogue, nous avons une non-transférabilité de deux mois –, c’est un pas en avant.

Nous pourrions aller plus loin, surtout en ce qui concerne le salaire. Je pense que nous évaluerons la situation. Le congé de cinq jours pour les aidants relève d’une nouvelle directive. C’est un nouveau droit qui est ouvert, et nous devrons l’évaluer.

Alors je vous dis merci, Madame la Commissaire, pour le travail qui a été fait pour ce pas en avant, mais nous devrons bien entendu vérifier attentivement la transposition de cette directive. Cette directive n’est qu’un plancher et, par conséquent, chaque État membre qui se sent plus généreux pour aller vers plus d’égalité est, bien entendu, le bienvenu en matière de lutte contre la discrimination.

Mais nous aurons aussi un travail à faire ici, dans ce Parlement, pour veiller à ce que cette directive aille bien dans le sens d’une lutte contre toutes les discriminations qui sont commises aujourd’hui à l’égard des femmes sur le marché du travail.